



Maidières, le 23.03.2026

Conseil Municipal du 20 Mars 2026 à 20h00 – Procès-verbal de séance

Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Philippe DELALANDE, Sylvie DELON, Michèle KITTLER, Guillaume MAIRE, Jean-Luc MARIN, Kévin ROUSSEL, Mélanie VAQUERO, Laurence VARINOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Emily VINDEZ, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN.

Absent Excusé

Néant.

Installation du Conseil Municipal

La séance s'est tenue à la salle Limacher. Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. L'ensemble des membres du nouveau Conseil sont présents.

1. Installation du Conseil Municipal

M. Gérard BOYÉ, en qualité de Maire sortant, remercie les conseillers municipaux sortants pour leur réengagement au service du village, les conseillers ayant terminé le précédent mandat pour leur dévouement ainsi que les cinq nouveaux conseillers municipaux pour leur confiance et contribution.

M. Gérard BOYÉ, en qualité de Maire sortant, remercie également les Maidiérois et Maidiéroises pour leur déplacement au bureau de vote ce dimanche 15 mars 2026.

Conformément aux élections municipales qui se sont déroulées dimanche 15 mars 2026, la liste « Agir pour vous servir ! » remporte les élections avec 40,20% des inscrits favorables et une participation de l'ordre de 47,40%.

Liste sans étiquette « *Agir pour vous servir !* » :

Gérard BOYÉ, Michèle KITTLER, Claude VOIRET, Laurence VARINOT, Kévin ROUSSEL, Denise VORTEMANN, Jean-Luc MARIN, Mélanie VAQUERO, Philippe VIEILLEFOSSE, Emily VINDEZ, Philippe DELALANDE, Floriane ANDRE, Yusuf CELEBI, Sylvie DELON, Guillaume MAIRE.

2. Election du Maire

M. Gérard BOYÉ, en qualité de doyen du Conseil Municipal, préside l'élection du Maire et lance un appel à candidature au poste de Maire.

M. Gérard BOYÉ se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est relevée.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à voter à bulletin secret sur la candidature de Gérard BOYÉ.

Mme. Laurence VARINOT et Mme. Denise VORTEMANN, en qualité d'assesseurs, dévoilent le résultat de l'élection du Maire.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

M. Gérard BOYÉ est élu Maire de Maidières à l'unanimité.

M. Gérard BOYÉ, en qualité de Maire de la commune, remercie l'assemblée pour sa reconnaissance et affirme de nouveau sa volonté à œuvrer dans la continuité pour le bon fonctionnement du village.

3. Détermination du nombre d'Adjoints

M. le Maire informe l'ensemble des conseillers que la municipalité est en droit de disposer jusqu'à cinq postes d'adjoints. Dans une logique de continuité, M. le Maire propose de créer trois postes d'adjoints pour le seconder dans la gestion de la communication, budget, état civil, travaux et urbanisme.

Le nombre d'adjoints est soumis au vote du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Création de trois postes d'Adjoints approuvée à l'unanimité.

4. Election des Adjoints

M. le Maire lance un appel à candidature au poste d'adjoint avant de proposer aux membres du Conseil une liste bloquée :

Claude VOIRET : 1^{er} adjoint en charge de la communication ;

Michèle KITTLER : 2^{ème} adjointe chargée de l'Etat civil et des finances ;

Kévin ROUSSEL : 3^{ème} adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme.

Aucune autre liste n'est relevée.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à voter à bulletin secret sur la candidature des adjoints.

Mme. Laurence VARINOT et Mme. Denise VORTEMANN, en qualité d'assesseurs, dévoilent le résultat de l'élection des adjoints.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Claude VOIRET, Michèle KITTLER et Kévin ROUSSEL prennent unanimement la fonction d'adjoint.

Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints a été rempli par la secrétaire de séance Floriane André et signé par les assesseurs Laurence VARINOT et Denise VORTEMANN, le doyen et le maire sortant, Gérard BOYÉ. Les résultats ont été affichés devant la mairie et le procès-verbal transmis en préfecture.

5. Lecture de la Charte de l' élu local

Avant de lever la séance, M. Gérard BOYÉ, maire élu, lit les sept articles de la Charte de l' élu local à l' ensemble du conseil.

Ce document met en lumière les droits et devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales mais également les conditions d' exercice des mandats municipaux régies par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L2123-1 à L2123-35.

M. le Maire rappelle également l' importance pour un élu local d' être à l' écoute des habitants et contribuer au développement de la commune dans un but de servir l' intérêt collectif.

M. le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur présence.

Dates à retenir :

- 31 mars : Conseil Municipal, salle Limacher, 20h00
- 28 avril : Conseil Municipal, salle Limacher, 20h00.

Fin de séance : 20h34

Le Maire
Gérard BOYÉ



La secrétaire de séance
Floriane ANDRE



